

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 15 mars 2024
N° CD-2024-1-5-1
N° applicatif 8847

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

CHARTRE D'ENGAGEMENT AVEC L'ACADÉMIE DE STRASBOURG PORTANT SUR L'AMBITION ÉDUCATIVE POUR LE FUTUR COLLÈGE DES SCIENCES À STRASBOURG

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est la 2^e collectivité de France en nombre de collèges publics (147 collèges et 78 000 élèves) et présente plusieurs marqueurs d'excellence éducative (une école Européenne, un lycée Franco-Allemand, deux collèges internationaux, quatre Cités éducatives, un internat d'excellence...). Elle investit massivement dans l'éducation, à la fois au travers de son programme pluriannuel d'investissement (630 millions d'euros consacrés à la construction neuve et à la restructuration de ses collèges d'ici à 2030), mais aussi au travers de son action volontariste et d'avant-garde en matière d'actions éducatives afin d'accompagner les jeunes alsaciens dans l'apprentissage des fondamentaux de la vie en société et dans la perspective de les voir devenir des citoyens responsables, engagés et autonomes.

Fidèle à son ambition de créer des parcours de réussite pour tous, en mettant l'accent sur l'égalité des chances, la Collectivité porte un projet inédit pour le futur collège du Neuhof à Strasbourg, axé sur les sciences. Formuler des hypothèses, mener des expériences, manipuler, s'autoriser à échouer, réussir individuellement et collectivement... Les élèves ont besoin d'acquérir les connaissances et les compétences permettant de résoudre les problèmes, d'évaluer les données probantes, de donner du sens à une information complexe provenant de diverses sources et se préparer à répondre aux défis du futur. Viser un projet d'excellence scientifique, c'est donc partager l'ambition de donner aux élèves le pouvoir de comprendre le monde, de s'émanciper, de s'insérer professionnellement, de trouver une utilité sociale tout en construisant sa citoyenneté, notamment dans un contexte national où la baisse du niveau des élèves en maths est générale et inédite dans les pays développés, selon les résultats de l'étude du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) et où la France enregistre un recul plus important que les autres Etats de l'OCDE.

A ce jour, le futur collège du Neuhof est l'un des deux collèges de France soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), signe qu'il est d'ores

et déjà reconnu comme pièce structurante de la dynamique de rénovation urbaine profonde et nécessaire que connaît ce territoire.
Il vous est proposé dans ce rapport d'adopter la charte qui scelle l'engagement inédit entre la Collectivité et l'Education Nationale pour ce futur collège.

Le futur collège du Neuhof : un projet « emblème » de l'action forte de la CeA en faveur de la réussite éducative des collégiens alsaciens et de la transformation d'un quartier prioritaire de la Ville de Strasbourg

Les défis sur le plan éducatif sont nombreux : face aux évolutions sociétales, l'école de la République doit jouer son rôle d'ascenseur social et redevenir un lieu d'égalité des chances. L'Alsace a démontré qu'il n'y a aucune fatalité et qu'elle peut agir pour combattre les déterminismes sociaux.

C'est en ce sens qu'a été créé dès 2018, par le Département du Bas-Rhin auquel s'est substituée la Collectivité européenne d'Alsace le 1^{er} janvier 2021, le « plan de transformation des collèges publics », avec la construction, la reconstruction et la restructuration lourde de 10 nouveaux collèges d'ici à 2030 sur le territoire alsacien. Ce plan exprime une ambition « d'excellence éducative », offrant une valeur ajoutée aux établissements pour une attractivité accrue dans leur territoire et constitue un véritable « acte de foi » en l'école de la République.

Parmi ces projets de nouveaux collèges, le futur collège du Neuhof - un collège neuf de 600 places à haute performance environnementale - sera livré à la rentrée 2026. Construit sur le site de l'ancien hôpital militaire Lyautey, ce collège constituera l'une des exceptions nationales de l'ANRU par sa connexion inédite avec la politique de rénovation urbaine et d'habitat sur le secteur dit « Lyautey », mais aussi un projet éducatif très attendu.

Le nouveau collège du Neuhof sera donc l'un des projets forts, si ce n'est le projet « emblème » de cette transformation des collèges publics alsaciens portée par la CeA et de la rénovation urbaine du secteur dit « Lyautey » à Strasbourg. Il sera « le collège de demain », pensé comme une pièce structurante de son territoire et porteur des enjeux de mixité sociale, d'égalité des chances et de réussite éducative pour tous les élèves, enjeux que la CeA et l'académie de Strasbourg souhaitent encore travailler plus fort et ensemble.

Considérant les champs de collaboration déjà existants et fructueux entre la CeA et l'académie de Strasbourg, les enjeux partagés et la perspective de les faire s'incarner dans un futur collège, les deux acteurs ont exprimé leur volonté commune de formaliser leurs engagements au moyen d'une charte portant sur l'ambition éducative du nouveau collège du Neuhof.

Une ambition éducative partagée pour le nouveau collège du Neuhof

L'ambition partagée entre la CeA et l'académie de Strasbourg repose sur un projet de collège expérimental (articles L 314-2 et D 314-2 et suivants du Code de l'Education) mobilisant au mieux le bâti scolaire, notamment dans le domaine des sciences et technologies et animant l'ensemble de la communauté éducative du collège.

Elle s'appuie également sur une équipe ad hoc avec notamment la création progressive de postes « spécifiques académiques » (postes profilés), susceptibles de porter la dimension innovante et scientifique du collège, ainsi que des sections d'excellence, afin de favoriser l'attractivité et la mixité sociale du nouveau collège.

Enfin, elle est aussi partagée par un certain nombre d'acteurs scientifiques (Unistra – Jardin des Sciences, Maison pour la Sciences, CNRS, Vaisseau...) prêts à épauler la communauté éducative (présence de chercheurs – doctorants contractuels, prêt des collections, etc.).

Ainsi, l'identification des objectifs prioritaires et partagés de l'ambition éducative propre au nouveau collège du Neuhof, permettra à la CeA et à l'académie de Strasbourg, d'agir en complémentarité, sans perdre pour autant la souveraineté des sujets et champs investis.

Une charte d'engagement servant un double objectif

Cette charte d'engagement a vocation à :

- confirmer et pérenniser les dynamiques et volontés de collaboration existantes entre la CeA et l'académie de Strasbourg ;
- affirmer une ambition éducative commune pour le futur collège du Neuhof à Strasbourg basée sur les principaux objectifs définis ci-dessus et détaillés dans la charte d'engagement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les termes de la charte d'engagement à conclure entre l'Académie de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace pour l'ambition éducative du nouveau collège du Neuhof, au titre de la période 2024-2029, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.